

**Evaluation
Environnementale
Stratégique du Plan Climat
Air Energie Territorial –
Résumé non technique**

**Communauté de Communes des
Crêtes Préardennaises**

SOMMAIRE

1.Introduction	3
2.Le diagnostic initial.....	4
3.La stratégie territoriale	6
4.Un programme d’actions adapté aux enjeux et à l’environnement	7



1. Introduction

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises comprend 94 communes pour 22 573 habitants sur une étendue de 1014km², soit une moyenne de 22hab/km². Son territoire se situe au centre du département des Ardennes dans la région Grand Est.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose depuis 2018 aux EPCI (Etablissements Public de Coopération Intercommunale) de plus de 20 000 habitants de mettre en place un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). La Collectivité avait déjà lancé en 2013 un Plan Climat volontaire et l'a donc mis à jour à partir de 2018.

Pourquoi et qu'est-ce qu'un plan climat ?

C'est le projet de transition de tout un territoire. À la fois stratégique et opérationnel, il est établi pour 6 ans, permet d'apporter une réponse locale aux enjeux du changement climatique et s'articule autour de plusieurs axes : La réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Il est important de construire une vision partagée du territoire et de ses enjeux avec l'ensemble des acteurs. Un Plan climat, c'est avant tout collectif !

Quelle dynamique sur les Crêtes depuis la création de la Communauté de Communes ?

Le territoire des Crêtes Préardennaises est dans un processus continu de développement depuis 1996, lorsque les élus locaux se sont organisés en Communauté de Communes.

La mobilisation citoyenne jointe aux choix politiques communautaires ont abouti à la création de nombreuses associations : le Conseil de Développement en premier lieu puis l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes, Eco-territoires, l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises, Pôle Bois Ardennes, De Bouche à Oreilles, ENERCOOP Ardennes Champagne, ...

Les acteurs du territoire, ainsi organisés et accompagnés par la collectivité, ont permis la concrétisation de projets ambitieux, exemplaires et innovants tels que :

- La réhabilitation de la maison de Pays à Launois sur Vence avec les normes HQE en 2002 ;
- L'élaboration d'une charte forestière en 2004 ;
- La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Thermique des Bâtiments (O.P.A.H. – T.B.) de 2005 à 2010 ;

Depuis 2013 et la mise en place du premier plan climat, de nombreuses opérations ont vu le jour :

- La création d'un parc éolien citoyen entre 2013 et 2016
- La création d'une plateforme de stockage de bois énergie
- Le déploiement d'un cadastre solaire
- La réalisation d'études sur la qualité de l'air dans les écoles
- La création de projets citoyens de production d'énergies renouvelables « centrales villageoises »
- L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques

2. Le diagnostic initial

Le diagnostic initial s'est principalement appuyé sur les données disponibles auprès d'ATMO Grand Est (association de prévention de la qualité de l'air) et de nos différents partenaires. L'analyse détaillée figure dans le rapport complet.

ELEMENTS CLE DU DIAGNOSTIC :

1. **Les émissions de GES** du territoire (22 573 habitants) sont équivalentes à 160 400 A/R Paris-New York en avion. En 2018, elles sont de 17 tCO₂e/hab contre 8 dans le Grand Est et 11.9 en moyenne française. L'agriculture est responsable de 56% de ces émissions, suivie du transport (18%), de l'industrie (17%), du résidentiel (6%) et des autres secteurs (3%).
- ✓ Un territoire forestier et agricole qui permet une **séquestration carbone** équivalent à 37% des émissions de GES qu'il émet, soit 4 fois plus que la moyenne du Grand Est.
 - ✓ **Pollutions de l'air :**
 - **Le transport routier** contribue majoritairement aux émissions d'oxyde d'azote (NO_x) (57%) ; de Gaz à Effet de Serre (GES) (18%) ; de particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5} - particules de diamètre inférieur à 10 et 2.5 micromètres) (4%) et de composés organiques volatiles (COV) (6%).
 - **L'industrie** contribue majoritairement aux émissions de dioxyde de soufre (SO₂), issus des combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (86%) ; de COV (19%) ; de GES (17%) ; de particules fines (7%) ; de Nox (8%).
 - **Le tertiaire**, faiblement présent sur le territoire contribue de façon négligeable à la pollution de l'air

- **Le résidentiel** contribue majoritairement aux émissions de particules fines (47%) ; de COV (68%) ; de SO₂ (12%) ; de Nox (11%) ; de GES (6%).
- **L'agriculture** contribue totalement aux émissions d'ammoniac (NH₃) (100%) ; de particules fines (42%) ; de GES (56%) ; de Nox (22%) ; de COV (5%).
- ✓ **Les consommations énergétiques** les plus importantes proviennent du secteur résidentiel (31%), de l'industrie (30%), du transport (30%), de l'agriculture (6%), du tertiaire (4%). **La dépendance aux énergies fossiles** (produits pétroliers, CMS et gaz naturel) est forte : plus de 68% (voir 84% si on inclue l'électricité, majoritairement d'origine nucléaire au niveau national).

Rapportée au nombre d'habitants, on est à 42MWh/hab sur les Crêtes, contre 34 dans le Grand Est.

- ✓ **Un fort déploiement des énergies renouvelables (ENR)** : une forte prédominance de l'éolien et de la filière bois dans les installations existantes mais des potentiels de développement sur les autres énergies renouvelables intéressants. Un taux de couverture des besoins énergétiques de 46% en 2019.
- ✓ Le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3ENR) de 2020 propose une extension des capacités de raccordement pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables.
- ✓ Un réseau de transport de gaz qui traverse le territoire du Nord-Ouest au Sud-Ouest mais qui dessert uniquement 4 communes.
- ✓ 25 réseaux de chaleur bois de petite taille (106kW environ)
- ✓ La **vulnérabilité du territoire** au changement climatique est définie par la prédisposition à être affectée de manière négative par les changements climatiques. La vulnérabilité recouvre plusieurs concepts et éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité d'être atteint et le manque de capacité à réagir et à s'adapter.

Avec 97% du territoire couvert par l'agriculture et la forêt, et une adaptation qui peut prendre plusieurs dizaines d'années dans ces secteurs, ces derniers apparaissent comme les plus vulnérables.

On observe déjà aujourd'hui un décalage dans le temps des moissons depuis une vingtaine d'année ainsi que l'arrivée d'insectes qui n'étaient pas présents sur le territoire il y a quelques années.

Cependant, le nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles relevées depuis 1987 (inondations, coulées de boue, mouvement de terrain) reste stable.

ELEMENTS CLE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- ✓ Un sol majoritairement karstique
- ✓ Des paysages d'échelle fine : plaines céréalières et arboricoles de grandes cultures au Sud et des zones à plus fort relief dédiées majoritairement à l'élevage et à la forêt au Nord.
- ✓ Une urbanisation représentant 3% de la surface totale du territoire, le reste étant des surfaces agricoles (75%) et de la forêt (22%).
- ✓ Un réseau hydrographique dense et complexe (821 km), réparti sur 2 bassins (Rhin-Meuse et Seine-Normandie) ainsi qu'une diversité de zones humides.
- ✓ Des milieux naturels et une biodiversité riches.
- ✓ Un assainissement essentiellement individuel.
- ✓ Des risques liés à des inondations et des mouvements de terrain (aléa de retrait / gonflement des argiles) et au ruissellement.
- ✓ Des épisodes climatiques mettant en difficulté l'agriculture (sécheresse, plus forte pluviométrie).

3. La stratégie territoriale

L'élaboration du Plan Climat a été menée en concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les élus au travers de l'outil « Destination TEPOS ». C'est plus d'une centaine de personnes (hors élus) qui ont été associée de la définition des objectifs à la mise en place du plan d'action en passant par l'étude environnementale stratégique.

Ces travaux se sont déroulés entre le lancement officiel du PCAET en décembre 2017 et décembre 2020, date de dépôt du dossier pour avis.

Ils ont permis de fixer des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, à savoir :

1. 36% de réduction des consommations énergétiques
- ✓ 40% de réductions des émissions de GES
 - ✓ 100% des besoins couverts par les énergies renouvelables

Concernant l'évolution de la facture énergétique, le territoire étant fortement dépendant des énergies fossiles on estime à 68 Millions d'€ les économies réalisées en 2030 si l'on atteint les objectifs fixés.

Au niveau de la gouvernance, le plan climat est piloté par une équipe technique qui se réunit plusieurs fois par an et un comité de pilotage qui se réunit une à deux fois par an.

La mise en œuvre du Plan climat implique une réflexion transversale et systémique intégrant les services, agents, élus, citoyens et partenaires.

Le PCAET se déclinera dans les autres documents stratégiques et de planification de la collectivité (Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Contrat Local de Santé (CLS), Plan d'Alimentation Territorial (PAT)...).

4. Un programme d'actions adapté aux enjeux et à l'environnement

Porté sur les grands axes du projet de territoire, il se décline selon les 4 grands défis majeurs :

- ✓ Créer de la richesse à partir de nos ressources (10 actions stratégiques)
- ✓ Viser l'excellence environnementale (14 actions stratégiques)
- ✓ Développer les solidarités (6 actions stratégiques)
- ✓ Renforcer la cohérence territoriale (7 actions stratégiques)

Sa construction résulte de plusieurs ateliers de travail entre agents, élus, partenaires et habitants. Une partie des actions listées correspond à la continuité d'actions déjà mises en place dans le précédent Plan Climat. Nous avons souhaité évaluer la pertinence de nos actions vis-à-vis des ODD (Objectifs de Développement Durable) au travers du tableau synthétique ci-dessous. L'annexe présente de façon plus détaillée de quoi il s'agit.

Analyse de ce programme d'action :

L'évaluation environnementale doit permettre de définir les incidences positives et négatives du Plan Climat sur l'environnement. Les tableaux suivant permettent d'analyser l'ensemble des actions stratégiques sur ces thématiques.

On note que globalement, les actions ont un impact très positif sur l'environnement. Le Plan Climat n'est pas décorrélé de son environnement. Les « + » signifient un impact positif, les « - » un impact négatif ou un point d'attention. En effet, en fonctions du montage et du portage des projets, certains impacts peuvent être plus ou moins visibles et négatifs, particulièrement dans le déploiement des énergies renouvelables, pourtant indispensables à la transition.

Défi n° 1 : Créer de la richesse à partir de nos ressources

				Evaluation des impacts environnementaux												
	Objectifs	N°	Actions stratégiques	ODD s'y rattachant	Qualité de l'air	Paysage et biodiversité	Consommation d'espace	Agriculture et Forêts	Ressource en eau	Nuisances et pollution	Déchets	Santé et citoyen	Ressources naturelles	Adaptation au CC		
Chantier n°1 : Soutenir l'économie locale	Créer des conditions favorables à l'installation, au développement et à la reprise d'activités	1.1	Poursuivre l'accompagnement à l'installation et au développement d'entreprises dans les villages	1 7 8 9 10 17								+		+		
		1.2	Construire un bâtiment passif		+		-		+	+						
	Soutenir et développer les économies alternatives et les filières locales	1.3	Intégrer les acteurs de l'économie locale dans les projets de la collectivité										+	+		
	Accompagner et mettre en synergie les acteurs	1.4	Mettre en réseau les entreprises autour des enjeux AEC							+		+				
Chantier n°2 : Faire du tourisme, un vecteur de développement économique	Valoriser les richesses patrimoniales	2.1	Développer une offre d'éco-tourisme	3 8 11 13 17	+	+				+			+			
	Améliorer les capacités et conditions d'accueil des touristes - Professionnaliser les acteurs	2.2	Accompagner les hébergeurs et les porteurs de projets touristiques à la mise en œuvre des enjeux AEC						+		+					
Chantier n°3 : Maintenir et promouvoir l'activité agricole	Soutenir le développement des circuits courts	3.1	Mettre en place un Plan d'Alimentation Territorial (PAT)	1 2 3 6 7 8 13 15 17		+		+			+	+				
	Accompagner et promouvoir les nouvelles pratiques agricoles	3.2	Mettre en œuvre les actions du Clim'Agri		+	+		+							+	
	Faciliter l'accessibilité au foncier	3.3	Soutenir le maraichage biologique et à la structuration de la filière			+			+				+			+
		3.4	Limiter la consommation foncière dans les documents d'urbanisme					+	+							

Défi n°2 : Viser l'excellence environnementale

				Evaluation des impacts environnementaux											
Objectifs	N°	Actions stratégiques	ODD s'y rattachant	Qualité de l'air	Paysage et biodiversité	Consommation d'espace	Agriculture et Forêts	Ressource en eau	Nuisances et pollution	Déchets	Santé et citoyen	Ressources naturelles	Adaptation au CC		
Chantier n°4 : Engager la transition énergétique	Développer la production d'énergies renouvelables	4.1	Développer le solaire thermique et photovoltaïque et les projets d'autoconsommation	3 4 7 8 10 11 12 13 17			-			+		+	+ / -		
		4.2	Accompagner le développement de l'hydroélectricité, de l'éolien et de la géothermie							+		+			
		4.3	Développer les réseaux de chaleur bois collectifs		+			+						-	
	Favoriser la réduction des consommations énergétiques	4.4	Poursuivre la déclinaison du PCAET dans les communes (PCEC)				+						+		
		4.5	Accompagner la rénovation énergétique		+					+				+	+
	Améliorer la qualité de l'air	4.6	Poursuivre les mesures et la sensibilisation sur la qualité de l'air		+	+							+		+
	Impliquer la population et les acteurs locaux dans l'atteinte des objectifs du PCAET	4.7	Accompagner les particuliers dans la prise en compte des enjeux AEC		+					+			+		+
Chantier n°5 : Optimiser la collecte et la valorisation des déchets	Organiser une gestion des déchets plus vertueuse	5.1	Mettre en œuvre la redevance incitative	2 6 12 13 17		+					+	+	+		
		5.2	Favoriser la méthanisation agricole				-	+ / -		-			+		
	Limiter le gaspillage	5.3	Poursuivre l'animation, la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets								+	+	+		
Chantier n°6 : Préserver les milieux naturels	Préserver la ressource en eau	6.1	Poursuivre les actions pour l'assainissement des eaux usées	3 6 14 15 17					+	+	+				
		6.2	Poursuivre les actions GEMAPI et en lien avec l'eau potable						+		+				
	Préserver la biodiversité	6.3	Poursuivre les actions en lien avec la Trame Verte et Bleue			+		+		+				+	
	Valoriser les milieux naturels	6.4	Poursuivre le programme Natura 2000			+		+				+			

Défi n°3 : Développer les solidarités

				Evaluation des impacts environnementaux										
Objectifs	N°	Actions stratégiques	ODD s'y rattachant	Qualité de l'air	Paysage et biodiversité	Consommation d'espace	Agriculture et Forêts	Ressource en eau	Nuisances et pollution	Déchets	Santé et citoyen	Ressources naturelles	Adaptation au CC	
Chantier n°7 : Améliorer les services à la population	7.1	Programmer la rénovation thermique de logements intercommunaux et communaux	1 3 4 7 8 10 12 13 17	+				+			+		+	
	7.2	Accompagner les acteurs de la petite enfance dans la mise en place des enjeux AEC			+				+	+	+			
	7.3	Sensibiliser les jeunes aux enjeux AEC										+		+
	7.4	Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs autour des enjeux AEC										+		+
Chantier n°8 : Développer et améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle et de loisirs	8.1	Mettre en place un programme de rénovation énergétique des gymnases	12 13 17								+	+	+	
	8.2	Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs socioculturels autour des enjeux AEC									+	+		

Défi n°4 : Renforcer la cohérence territoriale

				Evaluation des impacts environnementaux										
Objectifs	N°	Actions stratégiques	ODD s'y rattachant	Qualité de l'air	Paysage et biodiversité	Consommation d'espace	Agriculture et Forêts	Ressource en eau	Nuisances et pollution	Déchets	Santé et citoyen	Ressources naturelles	Adaptation au CC	
Chantier n°9 : Redynamiser le fonctionnement de la collectivité	9.1	Accompagner et soutenir les projets citoyens	3 4 10 11 12 13 17								+		+	
	9.2	Intégrer les enjeux AEC dans le fonctionnement des collectivités										+		
	9.3	Communiquer, animer, suivre et évaluer la politique Air Energie Climat												
	9.4	Obtenir le label Citergie												
Chantier n°10 : Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire	10.1	Mettre en place une AEU territoriale dans le cadre du PLUi	3 5 9 10 11 12 13 16 17		+	+					+		+	
	10.2	Proposer une offre de mobilité diversifiée et adaptée à tous		+	+						+	+		
	10.3	Développer les "France Services"									+			



Annexe : Les 17 Objectifs de Développement Durable, et leurs 169 cibles couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation... Il s'agit de :

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissages tout au long de la vie
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Etablir des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs